

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 20/06/2023

**Délibération n° 2023-045
Séance du 13 juin 2023**

Convention subséquente à la convention de coopération du 21 décembre 2016 avec le département de la Seine-Saint-Denis relative à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du collecteur Pantin La Briche

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 1^{er} juin 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver la convention subséquente à la convention de coopération du 21 décembre 2016 avec le département de la Seine-Saint-Denis relative à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du collecteur Pantin La Briche,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve la convention subséquente à la convention de coopération du 21 décembre 2016 avec le département de la Seine-Saint-Denis relative à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du collecteur Pantin La Briche.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Le Président


François-Marie DIDIER